



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la s.p.r.l. « Silepa » représentée par M. Leva ayant établi ses bureaux Avenue de Tervuren 381 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Le terrain concerné est situé Rue des Brasseries, 2 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°761D.

Le projet consiste en la transformation de l'enveloppe du bâtiment, et présente les caractéristiques suivantes :

- Au rez-de-chaussée le démontage du parement existant et placement d'un isolant de 10cm et d'un bardage en cuivre naturel ;
- Aux étages : placement sur le parement existant d'un crépi sur isolant de 20cm d'épaisseur ;
- Les menuiseries extérieures seront remplacées par des cadres en cuivre et des châssis en aluminium de teinte sombre ;
- Les garde-corps des balcons seront remplacés par des garde-corps en acier de teinte sombre ;

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte :

- du Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme qui autorise les matériaux dont les tonalités s'apparentent à celles des matériaux traditionnels : le projet prévoit un bardage en cuivre ;
- du Guide communal d'urbanisme « Quai aux Huitres » : le projet prévoit un soubassement en cuivre.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Hage), téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be), dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 au 20 décembre 2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 25 novembre 2019